

FORMATION CLOUD COMPUTING SÉCURITÉ

La formation Sécurité du Cloud Computing sur 2 jours va vous permettre de déployer des dispositifs de sécurité sur l'ensemble de votre Cloud. Appuyé sur des travaux, normes et standards d'organismes professionnels et spécialisés du domaine (NIST, SecaaS, ENISA) vous étudierez les solutions phares du marché.

Les principaux objectifs de la mise en place de ces méthodes de sécurité sont l'optimisation des coûts et la simplification de la gestion en termes de sécurisation

PROGRAMME

1/ Cloud Computing : Introduction générale et rappels

- Éléments matériels et logiciels de Cloud : rappels
- Appréhender la complexité du contexte d'utilisation

2/ Les organismes officiels de sécurité Cloud : Travaux et recommandations

- Assimiler les recommandations de NIST et SecaaS
- Appréhender les travaux de l'ENISA et leur pertinence
- Étudier les avis de l'ISO - IEC
- Conseils du CSA : le Cloud Security Alliance
- Employer les modèles de gestion de risques ISO27005
- Appréhender le Standard NIST 800-144

3/ Connaître les moyens disponibles pour sécuriser le Cloud

- Appréhender les vulnérabilités de chaque maillon du Cloud
- Les solutions de Firewall : apports et limites
- Administrer les identités et authentifications (IAM)
- NAC (Network Access Control) : contrôleur d'accès au réseau
- Gérer la perte de données (DLP) et leur destruction
- Concevoir une architecture réseau matérielle et logicielle
- Virtualiser les terminaux : apports et limites
- Se servir du modèle de client léger : apports et limites

4/ Établir la démarche de sécurité grâce aux solutions du marché

- Visualiser les techniques adoptées par les fournisseurs de services Clouds
- Identifier les outils pour la sécurité du Cloud

5/ Déployer la sécurité sur les accès locaux et distants du Cloud

- Les différents lieux de connexion : caractéristiques techniques
- Appréhender les solutions de sécurité des terminaux d'accès
- Les conseils de l'IEEE802.11i sur les accès mobiles local
- Méthodes out-band de sécurité pour accès mobile local

6/ Déployer la sécurité sur les périphériques personnels des employés

- Les différents périphériques et leurs contraintes
- Visualiser les vulnérabilités et fixer des règles d'utilisation
- Affecter les droits en fonction de critères techniques et d'organisation

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 1590 euros

2 jours

SR236

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

**Demandez Houily au
01 42 62 91 86**

OBJECTIFS

- Se baser sur des référentiels de normes et standards afin de sécuriser le Cloud
- Appréhender l'ensemble des techniques de base de sécurisation Cloud
- Employer les solutions et démarches des opérateurs Cloud pour sécuriser
- Éviter de déployer une sécurité coûteuse, laborieuse et nuisible

PRE-REQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire

PUBLIC CONCERNE

- Directeur de système d'information
- Responsable de service informatique
- Chef de projet désirant déployer une politique de sécurité sur un projet

DATES INTER-ENTREPRISES

A distance

07/01/2021, 10/06/2021, 18/11/2021,

Paris

07/01/2021, 10/06/2021, 18/11/2021,

Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

NOUS CONTACTER

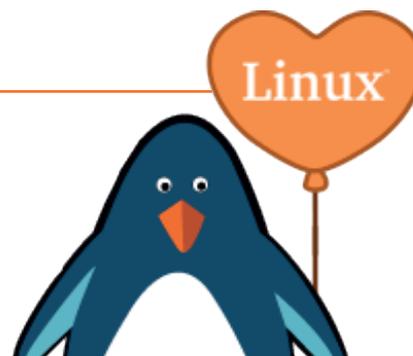
AGORATIC

21 rue Louise Weiss
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76

Tel : 01 42 62 91 86

www.openska.com



7/ Maintenir la qualité du réseau de transmission malgré la sécurité

- Mesurer l'impact du déploiement d'une sécurité incohérente
- Le réseau Cloud : métriques de qualité inévitables
- Ingénierie du trafic IP : veiller au bon fonctionnement des applications

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

HSCBC France
Établissement 30056
Code guichet 00915
Compte 09150035179
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

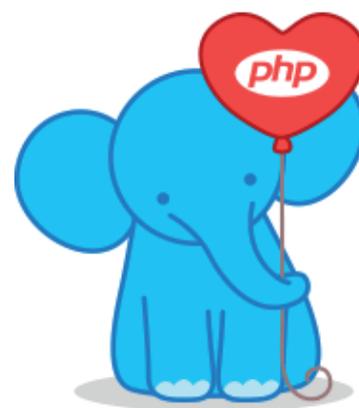
ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75